

636. 87.

Lucet
et
Bruni

Pour mil huit cent vingt-huit - le mardi huit septembre, à die heure du matin.
 Par devant nous, Auguste Prosper Balagny, maire et officier de l'état civil
 du 1^{er} arrondissement de Paris, officier de l'état civil, tout comme à la mairie
 Georges Henri Lucet, employé, âgé de vingt ans, né à Caen (Manche
 et Orne), le vingt-neuf octobre mil huit cent quarante-huit, demeurant le fait à la
 Courneuve (Seine) et le droit du et arrondissement, rue de l'église 36, chez son
 père ; fils unique de Louis Lucet, employé, âgé de quarante-deux ans, présent et
 consentant au mariage, et de Louise Bouche, son épouse, décédée à Pont-de-l'Arche (Seine
 Inférieure) le quatorze Octobre mil huit cent cinquante-six. Et Marie Antoinette
 Brunie, institutrice, âgée de vingt-un ans, née à Ajaccio (Corse), le quatre
 septembre mil huit cent quarante-sept, demeurant avec sa mère, au 1^{er} étage
 fille unique naturelle reconnue de Marie Josephine Brunie, veuve,
 âgée de quarante-deux ans, présente et consentant au mariage. Lesquels nous
 ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications
 ont été faites sans opposition, en cette mairie, en celle de la Courneuve et en
 celle des Lilas, le dimanche vingt-trois et trente deux derniers, à midi. A
 l'appui de leur réquisition, les conjoints nous ont remis leurs actes de
 naissance et l'acte de décès de la mère de l'épouse. Le futur époux nous
 ont, en exécution de la loi du 1^{er} juillet mil huit cent cinquante, déclaré
 qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Après avoir donné lecture
 des pièces ci-dessus et du Chapitre six titré cinq, livre premier de Code
 Napoléon, nous avons demandé aux futurs époux s'ils voulaient de prendre
 pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativeusement,
 nous déclarons au nom de la loi que Georges Henri Lucet et
 Marie Antoinette Brunie sont unis par le mariage. La présence
 de Charles Antoine Olivière, Secrétaire du greffier en Comité de Population
 de la Seine, âgé de trente-cinq ans, avenue du Maine 32, Pierre Paul
 Téramblais, employé, âgé de trente-cinq ans, demeurant rue du Bac 57, Léon
 Morel, militaire en retraite, âgé de cinquante-un ans, demeurant aux Lilas
 (Seine) avec ses époux, Antonine Virginie Lucet, institutrice communale, âgée de
 trente quatre ans, demeurant à la Courneuve, rue de l'épouse. Il ont
 les époux, la pierre de l'épouse, la mère de l'épouse et les témoins signé
 avec monsieur [signature].

Lucet Antoinette Brunie (Signature) *Brunie*
A. Olivière *Téramblais* *Morel*
Lucet *Laugnez*